

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 mars 2007

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 6/03/2007

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

D -20070106

Aujourd'hui Lundi 5 mars Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents:

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE (présent jusqu'à 16h45), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO,

Excusés:

M. Jean-Marc GAUZERE, Mme Christine CHARRAS, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jacques COLOMBIER,

Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée d'Aquitaine. Convention de partenariat avec l'Académie du Vin de Bordeaux. Signature. Autorisation

M. Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et l'Académie du Vin de Bordeaux ont décidé de s'associer pour la mise en valeur du patrimoine vinicole qui sera présenté lors de l'exposition temporaire intitulée « De l'amphore à la bouteille, une civilisation du vin » au Musée d'Aquitaine, de juin à octobre 2009.

Dans ce cadre, l'Académie du Vin de Bordeaux s'engage à participer financièrement à la restauration d'une barrique retrouvée lors de fouilles archéologiques, place de la Bourse en 2003, et qui sera présentée dans l'exposition précitée.

En contrepartie, le musée d'Aquitaine s'engage à mettre à la disposition de l'Académie du Vin de Bordeaux la salle de la Rosace ainsi que le hall d'accueil du musée, le 3 avril 2007, pour l'organisation d'un dîner.

Une convention stipulant les droits et obligations des deux parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 5 mars 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU

Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et l'Académie du Vin de Bordeaux

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue en Préfecture le ci-après dénommée « Ville de Bordeaux » - Musée d'Aquitaine

D'une part,

et

L'Académie du Vin de Bordeaux, 1, cours du XXX Juillet – 33000 Bordeaux, représentée par Mme May-Eliane de LENCQUESAING, Grand Chancelier.

ci-après dénommée « l'Académie du Vin de Bordeaux »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE - Objectif commun

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et l'Académie du Vin de Bordeaux ont décidé de s'associer pour la mise en valeur du patrimoine vinicole (barrique du Moyen Age) qui sera présenté lors de l'exposition temporaire intitulée « De l'amphore à la bouteille, une civilisation du vin » au musée d'Aquitaine de juin à octobre 2009.

Article 1 - Objet

La présente convention de partenariat a pour objet la collaboration entre l'Académie du Vin de Bordeaux et la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) dont ce document décrit les principales caractéristiques.

Article 2 – Obligations de l'Académie du Vin de Bordeaux

L'Académie du Vin de Bordeaux s'engage :

 à prendre en charge pour un montant de 3000 €, une partie de la restauration d'une barrique aux trois quarts complète retrouvée dans des couches archéologiques du Moyen Age, place de la Bourse en 2003.

Article 3 – Obligations de la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine)

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) s'engage :

- à mettre à la disposition de l'Académie du Vin de Bordeaux, le hall d'accueil ainsi que la salle de la Rosace du Musée d'Aquitaine pour l'organisation d'un dîner prévu le mardi 3 avril 2007 ;
- à mentionner le logo et ses remerciements à l'Académie du Vin de Bordeaux sur les documents de communication concernant l'opération de restauration de la dite barrique.

Article 4 - Assurances

L'occupant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux biens ou aux personnes se trouvant dans les locaux, à la suite de tous dommages y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

- Une garantie à concurrence de 7,7 M € par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- o Une garantie pour les dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non, à concurrence de 770 000 €
- o Une garantie pour les risques incendie/explosion/dégâts des eaux/recours des voisins ou des tiers à concurrence de 770 000 €
- Ainsi qu'une renonciation à recours de l'occupant et de ses assureurs au-delà de ces sommes. Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent également à tout recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

L'occupant souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'il serait fondé à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

L'occupant devra remettre à la Ville Copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention expirera lorsque l'opération de restauration sera achevée.

Article 6 - Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant, en respectant un préavis de trois mois.

<u>Article 7 – Compétence juridictionnelle</u>

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux Pour l'Académie du Vin de Bordeaux, 1 cours du 30 Juillet – 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le en trois exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux Po/ Le Maire L'Adjoint au Maire Pour l'Académie du Vin de Bordeaux Le Grand Chancelier

Dominique DUCASSOU

May-Eliane de LENCQUESAING